

Lundi 27 octobre 2025

LA VOIX DE JEAN XXIII



Dates à retenir

Vendredi 31 octobre : On fête l'Halloween à l'école!

Vendredi 7 novembre : Journée pédagogique

Jeudi 13 novembre : Date limite pour retourner la commande de fromage

Jeudi 20 novembre et vendredi 21 novembre : Rencontres de parents (1er bulletin)

Vendredi 21 novembre : Journée pédagogique

Membres du conseil d'établissement et dates

Lors de l'assemblée générale du 18 septembre dernier, nous avons procédé à la formation du conseil d'établissement de l'école pour l'année scolaire 2025-2026. Voici donc les parents qui vous représenteront :

⇒ Geneviève Bonneau

⇒ Mohammed Bouhrir (vice-président)

⇒ Valérie Harnois

⇒ Mathieu Robert (président)

⇒ Anick Roy

⇒ Marie-Josée Samson

Substituts : Marie-Hélène Beaudry, Mylène Ouellet et Marie-Ève Ostiguy

Voici les dates des rencontres à venir : 11 décembre, 29 janvier, 19 mars, 23 avril, 28 mai et 18 juin

Les rencontres sont publiques, vous pouvez donc y assister si vous le désirez. Elles débutent à 18h30 à la bibliothèque de l'école. L'ordre du jour sera déposé sur notre page Facebook quelques jours avant les rencontres.

Merci à la Popote Roulante d'Ange-Gardien pour les différents dons reçus (collations pour les élèves, cartes-repas, déjeuners pour les élèves du service Kangourou, etc.).
Votre contribution est grandement appréciée !

RAPPEL - Frais pour les dîneurs

Si votre enfant dîne à l'école et n'est pas inscrit au service de garde le midi, vous devez payer des frais de surveillance.

Cette année, ceux-ci sont acquittables en un seul versement au plus tard le 7 novembre 2025. Vous avez reçu votre facture il y a déjà quelques semaines.

PRÉSCOLAIRE ET PRIMAIRE	
1 ^{er} et 2 ^e enfant	
- 4 ou 5 jours par semaine	203 \$
- 1 à 3 jours par semaine	122 \$
1 ^{er} et 2 ^e enfant – Garde partagée (1 semaine sur 2)	
- 4 ou 5 jours par semaine	102 \$
- 1 à 3 jours par semaine	60 \$
3 ^e enfant et suivants	Gratuit
Maximum par famille (au préscolaire et primaire seulement)	406 \$
Dineur occasionnel	4 \$
SECONDAIRE	
Par élève	52 \$

Rapport annuel de l'école 2024-2025

Je vous invite à prendre connaissance du rapport annuel de l'année dernière en cliquant sur ce lien : <https://sway.cloud.microsoft/6Rj2Vu3ezzciasud?ref=Link>

Vous en apprendrez davantage sur les beaux projets de notre établissement. Vous y trouverez également plusieurs photos et des liens vers des documents importants.

Bonne lecture!



FÊTE DE L'HALLOWEEN À L'ÉCOLE JEAN XXIII



Le vendredi 31 octobre prochain, les élèves fêteront l'Halloween à l'école. Votre enfant pourra arriver costumé le matin. Les accessoires représentant de la violence sont **interdits** (fusil, couteau, épée, etc.). De plus, pour éviter les accidents dans les escaliers, veuillez vous assurer que le costume arrive à la cheville ou plus court. Il faut aussi éviter les masques qui empêchent de bien voir.

Plusieurs activités seront organisées tout au long de la journée: décoration de porte, estimation de bonbons, défilé dans les rues et cueillette de bonbons, l'heure du conte, etc. Veuillez noter qu'exceptionnellement, les bonbons seront permis pour cette journée seulement.

Bénévoles recherchés!

Nous avons souvent besoin de bénévoles pour différentes activités de l'école : levée de fonds, bibliothèque, activités spéciales, etc. Si vous aimeriez faire partie de notre banque de bénévoles, bien vouloir répondre à ce sondage d'ici le 6 novembre :

<https://forms.office.com/r/UiNAPBpUqu>

Bulletin - 1re étape

Le bulletin de la 1re étape sera déposé sur le portail Mozaïk au plus tard le 20 novembre. Des rencontres de parents sont prévues dans la semaine du 17 novembre. Vous recevrez prochainement un lien pour prendre votre rendez-vous avec le titulaire de votre enfant via l'application Bookings.

Premier arrivé, premier servi!

Si vous souhaitez rencontrer un spécialiste (anglais, arts, éducation physique), il sera possible de le faire en vous présentant à l'école le jeudi 20 novembre entre 15h30 et 18h30. Si vous n'êtes pas disponible à ce moment, je vous invite à envoyer un courriel à l'enseignant pour prendre un rendez-vous téléphonique.

OBJETS PERDUS

Lors des rencontres de bulletin prévues les 20 et 21 novembre, les objets perdus accumulés depuis le début de l'année seront exposés sur des tables à l'Atrium de l'école (section près des classes de maternelle). Vous êtes donc invités à prendre le temps de vérifier si quelque chose appartient à votre enfant pour le récupérer. Après cette date, les objets non réclamés prendront la direction de la friperie.

LEVÉE DE FONDS

Vous avez reçu dernièrement le bon de commande pour la campagne de financement des coffrets de fromage. Bien que celle-ci soit sur une base volontaire, sachez que c'est en grande partie grâce au profit réalisé que nous pouvons offrir plusieurs sorties, activités ou projets spéciaux à nos élèves. Votre participation est donc grandement appréciée! Date limite pour retourner les commandes :



**Abonnez-vous à
notre page Facebook!**



JEUDI 13 NOVEMBRE

La sécurité de nos élèves, c'est important!

Vos obligations

Autour des écoles

Autour d'une école, c'est plein de vie et d'enfants. Ces derniers ont du mal à évaluer les distances et la vitesse des véhicules, et à déterminer la provenance des bruits. C'est pourquoi vous devez prendre l'habitude de ralentir et d'anticiper leur présence, surtout aux passages pour piétons, aux intersections et sur le bord de la route.

Signalisation

Voici un rappel des principaux panneaux de signalisation relatifs aux zones scolaires.



Signal avancé d'une zone scolaire ou d'un passage pour écoliers

Ralentissez, vous allez entrer dans une zone scolaire ou croiser un passage pour écoliers.



Début d'une zone scolaire

Vous entrez dans une zone scolaire où les amendes pour excès de vitesse sont doublées durant la période scolaire.



Si la limite de vitesse y est différente, un panneau précise les heures, les jours et les mois durant lesquels la limite s'applique.



Passage pour écoliers

Priorité aux piétons. Vous devez céder le passage à tout piéton qui traverse ou qui indique clairement son intention de traverser:

- il attend sur le trottoir;
- il fait un signe de la main;
- il établit un contact visuel avec vous.



Signal avancé d'arrêt d'autobus scolaire

Soyez prêt à vous arrêter, car un autobus scolaire pourrait faire monter ou descendre des écoliers au prochain détour de la route ou dans la prochaine pente.

Québec

Vos obligations

Autour des autobus scolaires



La règle est simple:

Soyez prêt à vous arrêter si vous suivez un autobus scolaire ou si vous êtes sur le point d'en croiser un.

Le conducteur d'autobus scolaire doit signaler son intention avant de s'arrêter pour faire monter ou descendre des écoliers. Ainsi, les feux jaunes visent à ralentir la circulation et à éviter les manœuvres brusques de freinage ou d'accélération.

● Feux jaunes ou feux de détresse activés

Préparez-vous à arrêter.

● Feux rouges clignotants ou panneau d'arrêt activés

Arrêtez-vous complètement, à plus de 5 m de l'autobus.

Vous pouvez repartir dès que les feux rouges clignotants sont éteints et que le panneau d'arrêt est replié. Assurez-vous qu'il n'y a plus d'enfants et que la voie est libre.

Sanction

Conducteur

- Amende de 200 \$ à 300 \$
- 9 points d'inaptitude

Cycliste

- Amende de 80 \$ à 100 \$

Attention, l'arrêt n'est pas obligatoire si l'autobus circule de l'autre côté d'un terre-plein.

Société de l'assurance
automobile

Québec

Avec vous,
au cœur de votre sécurité



Souvenirs du Color Run





Souvenirs du Color Run



Ange
Gardien

DÉPOUILLEMENT DE L'ARBRE DE NOËL

Samedi le 29 novembre 2025

Ouverture des portes à 9h00

Spectacle avec le Père Noël et ses lutins à 9h30

Dépouillement de l'arbre de Noël

Activités et animation

Maquillage et collation

Réservation obligatoire entre le 10 octobre et le 7 novembre 2025

www.infoange.ca/evenements

Pour les résidents d'Ange-Gardien de 5e année et moins

